



COMMUNIQUE DE PRESSE

Se donner les instruments pour créer une Europe plus sociale !

À l'occasion de la « Conférence sur l'avenir de l'Europe » organisée par les institutions européennes, la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL) et le Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB ont réalisé une note reprenant leurs priorités pour la politique européenne à venir. La note a été présentée le 25 février 2022 en présence du Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux, M. Nicolas Schmit.

La CSL et le SECEC sont d'avis que, jusqu'à présent, les libertés économiques ont prévalu sur les droits sociaux dans le cadre de la construction européenne. Ce constat est fait à l'aune de nombreuses jurisprudences européennes qui mettent en question des droits sociaux acquis au niveau national. Afin de rétablir l'équilibre nécessaire entre l'économique et le social, la CSL et le SECEC estiment qu'il est nécessaire de modifier les traités européens ou d'y ajouter un protocole social, ayant la même valeur juridique que les traités, pour mettre les droits sociaux sur un pied d'égalité avec les libertés économiques.

Ceci est d'autant plus important que l'Europe doit relever les défis de la transition numérique et écologique. Mais celle-ci doit impérativement s'accompagner du respect de la justice sociale afin de contrecarrer un mouvement de fond très inquiétant, celui de l'augmentation des inégalités. Il nous faut donc également une transition sociale vers un modèle économique plus juste.

La CSL et le SECEC soulignent dans ce contexte certains progrès réalisés ces dernières années, notamment par l'instauration du socle européen des droits sociaux qui a permis un certain nombre d'initiatives dans le domaine social. Néanmoins, la mise en place d'une procédure de déséquilibre macrosocial à l'image de celle mise en place pour le volet économique et budgétaire est indispensable. Il s'agit de créer un cadre avec des critères et objectifs sociaux contraignants permettant de reconnaître des déséquilibres sociaux existants ou en train de se former pour ensuite y remédier.

En outre, la CSL et le SECEC s'expriment en faveur d'une réforme du cadre de la gouvernance économique et du pacte de stabilité de croissance qui permettrait de mieux prendre en compte les fortes divergences qui existent aux niveaux budgétaire, économique, écologique et social entre les différents États et de réaliser les investissements nécessaires pour réussir la transition écologique, numérique et sociale

1/2

à venir. Le carcan actuel constitue un frein au développement social, écologique et économique futur des États membres de la zone euro.

Finalement, la CSL et le SECEC relèvent l'importance du dialogue social qui doit être renforcé au niveau européen, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre des politiques européennes au niveau national.

La note de la CSL et du SECEC sur l'avenir de l'Europe peut être téléchargée sur www.csl.lu et sur www.secec.lu.

Luxembourg, le 01.03.2022

Communiqué N°2/2022

